

Bonjour !

En septembre dernier, le *Collectif Échec à la guerre* a publié un nouveau fascicule pour stimuler la réflexion concernant la « responsabilité de protéger », nouvelle justification humanitaire pour les guerres des grandes puissances occidentales. Le fascicule a été lancé lors d'une conférence examinant le cas spécifique de la Syrie, le 4 octobre 2012.

**Le but du présent message est de vous rappeler que vous pouvez commander le fascicule** pour le rendre disponible à vos membres, au coût de 1 \$ par fascicule. Pour des quantités de 10 et plus, le coût est réduit à 0,75 \$ l'unité. Les frais d'expédition sont en sus, mais nous tentons de les minimiser le plus possible. POUR COMMANDER, écrivez à [info@echecalaguerre.org](mailto:info@echecalaguerre.org).

## CONTENU

Le fascicule, intitulé "*La responsabilité de protéger : de quoi s'agit-il vraiment ?*", aborde d'abord l'historique et les faibles fondements juridiques de la « responsabilité de protéger » pour ensuite s'attarder aux maux qui se profilent derrière ce prétendu remède. Il examine également l'application pratique du concept dans le cas de la Libye. Pour consulter la version PDF du fascicule, cliquez sur l'illustration ou sur le lien ci-dessous.



### [La responsabilité de protéger: de quoi s'agit-il vraiment ?](#)

Le 19 mars 2011, le Canada a donné un rôle de combat à ses troupes en Libye dans le cadre d'une intervention pilotée par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour « protéger les civils et les zones d'habitation libyennes contre les forces du régime de Mouammar Kadhafi » au nom de la défense des droits humains. Cette intervention militaire a divisé la population canadienne dès le début. A-t-on eu accès à une information véridique et à toute l'information sur ce conflit? A-t-on réellement mené cette mission pour protéger les civils?

Nous attendons vos commandes, solidairement !

Raymond Legault, pour le *Collectif Échec à la guerre*